

Département des Pyrénées Atlantiques  
Arrondissement de Pau  
Commune de LONS

Délibération du Conseil d'Administration  
Du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mercredi 29 avril 2026

**Étaient Présents :** M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme ELHORGA,  
Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN,

**Absente excusée ayant donné procuration :**

Mme THIEUX-MORA a donné procuration à Mme DALÉAS

**Absentes excusées :**

Mme BLEAU-VERDIER, Mme VANCAUWENBERGÉ

**Délibération n° 08-29042026**

**OBJET: BOURSE AUX ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Monsieur le Président rappelle que les étudiants lonsois de l'enseignement supérieur, bénéficiaires d'une bourse nationale, peuvent percevoir la bourse communale versée par le CCAS.

Monsieur le Président rappelle que la bourse communale versée par le CCAS, s'élevait à 140 € pour l'année universitaire 2024/2025.

Monsieur le Président propose de poursuivre ce dispositif pour l'année universitaire **2025-2026**,

Il propose de fixer le montant de cette bourse à 150 €, et ce toujours au vue d'une attestation d'assiduité, de l'attestation de la bourse nationale **2025/2026**, d'un relevé d'identité bancaire et d'un justificatif de domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**ACCORDE** une bourse aux étudiants lonsois de l'enseignement supérieur de **150 €** pour l'année 2025-2026.

**PRÉCISE** que cette bourse sera payable jusqu'au 31/10/2026.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du CCAS

  
Nicolas PATRIARCHE